

tenue sous la présidence de Madame HAMELINE, assisté(e)
de Madame LE MESTRIC et Madame FABRE, Conseillères
En présence de Madame PILIDJIAN, Rapporteure publique
Madame MARQUET, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2207285	RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC
Titre de l'affaire	Conteste la somme de 16 000 euros qui a été attribuée au requérant par la commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les harkis le 01 juillet 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Monsieur B
Défendeur	OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	
02)	DOSSIER N° 2205451	RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE
Titre de l'affaire	Annuler la décision implicite de rejet du conseil départemental des Alpes de Haute-Provence intervenue le 18 mai 2022 emportant refus de la reconnaissance d'imputabilité au service de son invalidité.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A	Maître JOURNAULT Anne
Défendeur	DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Maître PACCARD Margaux (Cour)

Arrêté le 07/10/2024

Le président du tribunal